

## **Interpellation citoyenne – Conseil communal du 28 juin 2018**

### **Saint-Gilles, commune hospitalière – une action concrète pour l'hébergement des migrant.e.s avec une implication citoyenne**

**Porte-parole du collectif :** Comme le conseil communal a été avancé en raison de l'actualité sportive, Mme Dispaux n'a pu être présente et elle le regrette.

J'ai l'honneur de m'exprimer, ce jour, au nom d'un collectif regroupant de nombreux.se.s citoyen.ne.s de Saint-Gilles actif.ve.s dans l'hébergement et l'accueil des personnes migrantes en transit dans notre pays. Je suis la voix de ce collectif. Je ne peux citer les noms de toutes les personnes particulièrement actives qui ont permis la mobilisation et la concrétisation de cette interpellation.

Dans ce collectif, certain.e.s hébergent de manière très régulière, et ce depuis septembre 2017. D'autres le font de façon plus ponctuelle. Certain.e.s s'engagent en tant que chauffeur.se.s d'un soir pour effectuer les trajets nécessaires du parc Maximilien jusqu'aux chez les personnes qui accueillent les migrants ; d'autres cuisinent pour leurs amis, leurs voisines qu'ils ne connaissaient parfois pas auparavant. D'autres encore collectent des vêtements, donnent leur gsm ou soignent gratuitement sans attendre l'aide médicale urgente quand c'est nécessaire.

Toutes et tous ont rencontré l'Humanité, celle qui vient de très loin et qui a traversé de nombreuses épreuves et aussi celle qui vient de plus près, qui peut être son voisin ou un.e collègue, ou encore une personne totalement inconnue. Toutes et tous ont rencontré l'autre mais aussi et surtout la fierté d'être à la hauteur de leurs principes.

Parmi nous, certain.e.s se sont engagé.e.s dans une initiative d'hébergement collective d'une vingtaine d'invités (comme nous les appelons), comme c'est déjà le cas dans d'autres communes bruxelloises. Par exemple, durant un mois et demi, un bâtiment est mis à disposition par les pouvoirs communaux, et des citoyens bénévoles, en collaboration étroite avec la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, ont organisé les repas, l'accueil, la prise en charge matérielle et pratique, et cela avec l'implication des invités dans une perspective d'autonomie. Si la mise en sécurité et l'hébergement digne des personnes exilées est notre

première préoccupation, cet engagement citoyen s'est avéré être une expérience forte de liens humains, de rencontres et de découvertes.

En expérimentant concrètement la richesse que peut apporter cette expérience, de nombreux habitants souhaitent que celle-ci puisse se reproduire dans notre chère commune de Saint-Gilles.

En décembre dernier, dans le cadre de la campagne menée à l'échelle nationale, Saint-Gilles s'est déclarée « Commune hospitalière ». La motion votée stipule notamment « que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune. C'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune. Les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local ». Ainsi la Commune s'engage dans des actions concrètes permettant d'assurer un accueil de qualité, et notamment « en soutenant des initiatives d'accès au logement digne, et en utilisant le droit de réquisition ou de gestion publique lorsque cela s'avère pertinent et possible ».

Si je suis devant vous aujourd'hui, avec le soutien de nombreux.ses Saint-Gillois.es, c'est parce que nous souhaitons que la commune s'engage fermement au côté de ses citoyen.ne.s pour mettre en place une action concrète et pérenne en faveur d'une possibilité d'hébergement collectif sur le territoire communal, en collaboration avec la Plateforme de soutien aux réfugiés.

En effet, la Plateforme, après avoir organisé l'hébergement des migrant.e.s dans des centaines de domicile privé, met aujourd'hui en oeuvre l'organisation d'un hébergement plus structuré à plus long terme, qui nécessite de s'appuyer sur un partenaire loyal et solide, en l'occurrence, les communes qui ont exprimé publiquement et officiellement.

Nous savons que certains bâtiments de Saint-Gilles sont en attente de rénovation, comme les anciens garages Renault, le bâtiment de l'ancien Tri postal de la gare du Midi ou encore le bâtiment VSD. Nous avons également appris récemment que certains bâtiments d'Infrabel à proximité de la gare du Midi vont être mis à disposition pour permettre l'accueil des personnes sans domicile fixe délogées du tunnel piétonnier fermé par la commune il y a quelques semaines.

Moyennant certains aménagements, l'un de ces bâtiments pourrait être mis à disposition, avec le soutien et l'expertise de la Plateforme, et la collaboration efficace d'un

groupe de citoyen.ne.s déjà actifs et engagés afin d'aménager et d'offrir un lieu d'accueil sanctuarisé pour une vingtaine d'invités.

En conséquence, nous vous demandons de mettre en place un hébergement collectif sur le territoire communal. La mise à disposition d'un bâtiment, avec un cadre de salubrité et de sécurité suffisant, serait la manière la plus forte de montrer votre engagement.

Alors que plusieurs communes s'engagent aujourd'hui, et que des citoyens se mobilisent et mobilisent leur commune respective, nous espérons que Saint-Gilles se montrera à la hauteur de ses engagements et de ses valeurs – des engagements et des valeurs partagés par l'ensemble de ses citoyens.

**M. Jean Spinette, conseiller communal – président du CPAS – PS :** Cette interpellation me donne l'occasion de saluer le courage de nombreux citoyens et citoyennes qui, quotidiennement, tous les soirs et toutes les nuits, se mobilisent autour du Parc Maximilien permettent à l'impossible de se produire, malgré les complexités liées à nos systèmes institutionnels et à la politique délicate de l'accueil des réfugiés dans notre pays et en Europe. Je tiens à leur rendre hommage non en tant que président du CPAS mais en tant que citoyen. Leur action force le respect et donne confiance au travail professionnel quotidien effectué par de nombreux acteurs sociaux du monde associatif comme du secteur public. Leur travail a pour objectif de conférer un peu de dignité humaine à un certain nombre de nos citoyens mais aussi à un public qui relève soit de l'aide médicale urgente soit des différents titres de séjour. Je ne voudrais surtout pas entrer dans une controverse sur la nature de ceux-ci et établir une hiérarchie.

Avant même l'adoption de la motion Saint-Gilles, commune hospitalière, le CPAS de Saint-Gilles mais aussi le Conseil d'action sociale à l'unanimité ont pris la décision de soutenir Médecins du monde dans l'organisation du site bruxellois. Un important bâtiment leur a été confié. Nous avons choisi Médecins du monde car c'est un opérateur qui est présent aux alentours de la gare du Midi avec une camionnette. Notre soutien ne s'est pas limité à la mise à disposition de personnel en insertion professionnelle – comme nous le faisons déjà depuis longtemps dans le cadre d'un partenariat avec le Samusocial et Médecins du monde. Nous avons aussi soutenu concrètement l'action par le financement d'un travailleur social susceptible d'intervenir sur les différents sites en lien avec la politique d'orientation vers le site bruxellois d'informations de première ligne et d'accompagnement au

départ de la gare. Nous avons donc, sans en faire état publiquement – c’était notre choix –, soutenu l’initiative de Médecins du monde, avec la Plateforme citoyenne, qui œuvre non seulement sur le site mais aussi sur le hub humanitaire.

Cette première période vient de prendre fin mais je gage qu’avec le Conseil d’action sociale, nous allons poursuivre cette collaboration, comme nous le faisons depuis six mois, car elle a donné de nombreux résultats.

Lors de la précédente interpellation, j’avais présenté un catalogue à la Prévert pour répondre à l’entièreté des critères inhérents à une commune hospitalière. Le CPAS a développé de nombreuses initiatives avec le soutien et l’appui de la coordination sociale et de nombreux interlocuteurs et acteurs. J’invite d’ailleurs les citoyens actifs dans ces domaines à rejoindre la coordination sociale, car nous avons un groupe de travail qui émet de nombreuses recommandations et mobilisent des ressources pour améliorer l’accès à l’aide médicale urgente sur le territoire qui se traduisent dans plusieurs dispositifs.

J’entends dans votre interpellation que vous déplorez que celle-ci tend à tarder. Malheureusement – et des citoyens ont interpellé le CPAS pour voir comment l’on pouvait délivrer cette aide médicale urgente – au regard de la législation et des critères fédéraux actuels, l’aide médicale urgente ne peut être octroyée aux publics que vous accompagnez, parce qu’ils sont censés, depuis 2000, être orientés vers Fedasil. Malheureusement, le secrétaire d’État à l’Asile et aux Migrations, chargé de l’accueil de ces personnes, a décidé de resserrer l’action de Fedasil. Désormais, la plupart des personnes que vous accompagnez se voient refuser l’aide de Fedasil ou ne peuvent prétendre à l’aide des CPAS. Nous nous retrouvons dans un blocage institutionnel particulier : nous ne serons pas financés pour cette aide médicale urgente si nous la délivrons parce que Fedasil est supposé être l’acteur opérant.

Nous-mêmes qui sommes opérateur et étions opérateur d’une ILA pour assurer un accueil digne avons pu bénéficier d’un bâtiment durant un temps. Aujourd’hui, nous sommes en manque de bâtiment et en cherchons un rapidement afin de pouvoir relancer une ILA.

Vous mentionnez trois bâtiments. Celui de la rue du Métal est actuellement occupé par l’association Toestand. De plus, il s’agit d’un ancien garage qui ne répondrait pas, à mes yeux ni aux yeux de techniciens, à des critères d’accueil de qualité. Il faut donc écarter ce bâtiment des propositions.

Quant au site du tri postal, que j'ai eu l'occasion de visiter hier avec le bourgmestre, c'est tout simplement impossible. Il s'agit d'un bâtiment brut dans lequel plus aucune activité n'est envisageable. Là aussi, il me semble qu'il faut faire marche arrière.

Le bâtiment VDS fait l'objet pour le moment d'un projet de ressourcerie. Vous connaissez les lieux. C'est un supermarché vide avec un dépôt. Je ne pense pas que l'électricité puisse être rapidement remise en état ni que le lieu puisse offrir très vite des qualités d'hébergement.

Enfin, pour les bâtiments de la rue de France, dont il sera question dans l'interpellation suivante, le bourgmestre m'a mandaté pour discuter avec Infrabel mais aussi avec l'association Samenlevingsopbouw, déjà présente sur le territoire et qui fait un travail social de fond sur ces bâtiments. Nous devons voir comment collaborer avec cette asbl.

Étant donné la configuration des lieux et la proximité de la station de départ des Eurostar, il y a un risque que les migrants ne s'électrocutent en tentant de passer par une zone dangereuse. Par conséquent, ce n'est peut-être pas le lieu le plus adéquat.

Par contre, nous réfléchissons à la possibilité de recourir à des bâtiments privés. Avec notre AIS et une des branches d'Uneus, nous sommes actifs dans un groupe qui examine comment nous pourrions faire passer certains bâtiments abandonnés sous gestion publique. Nous avons envoyé des courriers pour solliciter les propriétaires et voir dans quelle mesure ils agiraient. Un certain nombre d'erreurs sur l'état et la disponibilité de ces bâtiments sont à corriger. Nous avançons prudemment car malheureusement les dispositifs légaux et les critères juridiques pour faire de la gestion publique ne sont pas si simples. Mais nous sommes mobilisés et travaillons en ce sens. Certains bâtiments sont aujourd'hui ciblés.

Je ne désespère donc pas ni de pouvoir relancer une ILA ni de trouver une solution avec des associations actives dans le secteur.

Hier encore, nous avons rencontré Singa, qui est une association qui essaie d'accompagner des familles qui accueillent des résidents à long terme. Certains bénévoles de la Plateforme finissent en effet par accueillir de manière récurrente des migrants. Cette association essaie donc de voir comment un certain nombre d'entre eux, sur la base d'une adresse stabilisée, pourraient faire valoir leur droit à l'accès au territoire et au « dédoublage ».

Nous sommes en train d'examiner sur le plan juridique dans quelle mesure c'est possible et dans quelle mesure ces adresses de référence pourraient ou non être octroyées de manière légale. Nous étudions toutes les pistes.

De son côté, l'AIS, avec un certain nombre d'opérateurs, participe à un projet d'installation de structures de logement modulaires en bois, souples et démontables, sur un terrain ou dans des espaces dans des bâtiments existants. Nous sommes toujours en train de chercher où les installer. Je pense qu'un appel à des partenaires privés, comme nous le faisons avec l'AIS dans certains cas, pourrait porter ses fruits. Si nous travaillons de concert, il n'est pas impossible de trouver des solutions. Ce n'est pas simple, je le sais, mais nous y oeuvrons tous les jours. Si nous pouvions rencontrer des initiatives citoyennes qui aideraient le CPAS à accomplir ses missions, nous ne pourrions que nous en réjouir.

Nous vous remercions pour votre question qui met ce problème en lumière.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je voudrais d'abord vous remercier pour cette interpellation et vous féliciter pour votre travail quotidien. Vous faites preuve d'une humanité exceptionnelle qui n'est jamais assez soulignée.

Votre demande de centres d'accueil ou d'hébergement, pérennes ou transitoires, est légitime. Ce n'est pas le rôle des habitants, aussi généreux soient-ils, de s'occuper de ce que l'État ne peut pas faire. À un moment donné, il est nécessaire qu'à notre niveau, nous répondions aux carences de l'État. Les instances communales doivent se mobiliser non pour vous priver de votre travail de générosité mais pour prendre le relais et vous soulager.

Nous avons le label de commune hospitalière depuis six mois. Se déclarer « commune hospitalière » ne se limite pas à acquérir un label ou à diffuser des communiqués de presse. C'est d'abord agir. Or les actions, pour l'instant, sont plutôt négatives. Les signaux sont plutôt au rouge. Nous y reviendrons dans l'interpellation suivante.

Je regrette que le Collège et la majorité n'aient pas encore complètement perçu ce que signifiait être commune hospitalière. Cela va bien au-delà des déclarations d'intention et des grandes déclarations de générosité. À un moment donné, il faut agir. Vous avez les capacités d'agir et vous ne le faites pas. Et quand vous agissez, vous allez à l'encontre des objectifs de notre label, comme nous le verrons dans l'interpellation suivante.

Être une commune hospitalière, ce n'est pas non plus dire, à l'instar de ce que vient de dire le président du CPAS, « on a soutenu ce qui se faisait dans d'autres communes ». Non,

être une commune hospitalière, c'est aussi accepter qu'une partie du travail se fasse chez nous.

Je rappelle que d'autres communes, Bruxelles-Ville mais aussi Etterbeek, ont activé leur pouvoir de réquisition.

*(Remarques de M. Spinette)*

Je peux vous rappeler, monsieur Spinette, puisque vous y faisiez référence, les PV du conseil d'administration du Samusocial, dans lesquels l'ancien président dit que la recherche de bâtiments pour loger des SDF peut se faire dans certaines communes mais surtout pas à Saint-Gilles parce que de toute façon Saint-Gilles ne l'accepterait jamais...

Être commune hospitalière, c'est faire de l'hospitalité, c'est accepter et avoir sa part de politiques d'accueil et de politiques sociales. Ce n'est pas avoir peur que cela se passe chez nous et se contenter qu'elles se passent ailleurs.

Être commune hospitalière, ce n'est pas non plus se réfugier derrière le problème institutionnel et dire que c'est Fedasil, c'est Fedasil et c'est encore Fedasil.

Votre demande est parfaitement légitime. S'il n'y a pas de bâtiment disponible pour du long terme, il faudrait voir, dans les bâtiments que vous mentionnez, que ce soit le garage Renault, le tri postal, VDS, s'il n'est pas possible d'y héberger des gens à titre provisoire. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de possibilité dans le bâtiment VDS puisque vous y logez des asbl et des projets de l'administration ! Il y a donc moyen d'occuper ces bâtiments pour y accueillir des gens sans doute pas de manière définitive et à long terme mais au moins provisoirement.

Voilà ce que je voulais dire et je tiens encore à vous féliciter pour votre intervention.

*(Applaudissements sur les bancs du public)*

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale, cheffe de groupe Ecolo-Groen** : Nous avons soutenu la motion « Saint-Gilles, commune hospitalière », il y a six mois, comme le groupe Ecolo-Groen l'a fait dans toutes les communes de Belgique où il est présent.

Si on ne veut pas faire du « refugeewashing », il faut effectivement passer à la concrétisation. Il faut que la commune s'implique à fond dans la recherche de logements. Le

seul effet collatéral positif de l'expulsion du tunnel à laquelle on a fait allusion, c'est que l'on se rend compte qu'en cherchant bien il y a moyen de trouver des logements dans cette commune. Je pense qu'une fois encore si l'on gratte bien, il y a moyen de trouver des logements pour la Plateforme citoyenne.

Je peux rappeler aussi que l'on a une Régie foncière qui possède 900 logements. C'est la deuxième Régie foncière de la Région. Peut-être y a-t-il moyen aussi en cherchant bien de dénicher un logement ?

Enfin, il existe un cadastre des logements vides, obligatoires dans toutes les communes en vertu du Code du logement. Il y a sans doute moyen aussi d'aller voir là si l'on peut trouver un logement.

Je rappelle à la commune que toutes ces pistes sont possibles.

Il est également important d'avoir des cellules à taille familiale pour loger les réfugiés. Les grandes infrastructures comme la Porte d'Ulysse ont toute leur utilité mais la qualité de l'accueil importe également et pouvoir loger dans des structures de 20-25 personnes, voire moins s'il y a moyen, est important.

On compte sur le soutien plein et entier de la commune et du CPAS.

**Porte-parole du collectif :** Je suis ravie que cette interpellation rassemble, du moins sur le fond, la majorité et l'opposition. Ce n'est pas souvent le cas. Je suis convaincue qu'en rassemblant l'ensemble de vos forces, vous serez très efficaces. Nous espérons avoir de bonnes nouvelles avant les élections. Vous allez vous coordonner et nous sommes à votre disposition pour concrétiser ce projet sur lequel vous êtes tous d'accord et vous sentons tous enthousiastes.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

**M. Jean Spinette, conseiller communal, président du CPAS – PS :** Monsieur le président, je ne sais pas si le règlement le permet mais j'aimerais un droit de réponse.

Je ne me suis pas livré à un catalogue à la Prévert pour éviter de citer un certain nombre d'initiatives mais nous accuser de ne pas faire les choses me paraît très injuste. Toutes les communes de Bruxelles ne se sont pas engagées dans une ILA pour accueillir 22 personnes dans un bâtiment du Parvis durant trois ans ; toutes les communes ne délivrent pas

l'aide médicale urgente bas seuil avec deux éducateurs de rue et deux assistants sociaux ; toutes les communes ne délivrent pas l'aide culturelle à des enfants illégaux dans toutes les écoles ; toutes les communes ne se livrent pas à traduire l'aide médicale urgente dans toutes les langues en s'appuyant sur le tissu associatif et en délivrant des formations... et la liste est longue. J'ai donc du mal à entendre M. le conseiller dire qu'à Saint-Gilles nous ne faisons rien.

En outre le Samusocial a abrité durant trois ans 400 personnes dans un bâtiment situé à la chaussée de Charleroi. C'est donc une contre-vérité !!

*(Applaudissements)*

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH** : Je vous dirai qu'aucune commune ne ferme un tunnel pour empêcher les gens d'y dormir.